

Valentine Zuber, (éd.), *Michel Servet (1511-1553). Hérésie et pluralisme du XVI^e au XXI^e siècle. Actes du colloque de l'École Pratique des Hautes Études, 11-1*
Paris, Honoré Champion, 2007, 374 p.

Daniel Vidal



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/16243>

DOI : [10.4000/assr.16243](https://doi.org/10.4000/assr.16243)

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2008

Pagination : 191-321

ISBN : 978-2-7132-2190-3

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Daniel Vidal, « Valentine Zuber, (éd.), *Michel Servet (1511-1553). Hérésie et pluralisme du XVI^e au XXI^e siècle. Actes du colloque de l'École Pratique des Hautes Études, 11-1* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 142 | avril-juin 2008, document 142-65, mis en ligne le 26 novembre 2008, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/16243> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.16243>

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

Valentine Zuber, (éd.), *Michel Servet (1511-1553). Hérésie et pluralisme du XVI^e au XXI^e siècle. Actes du colloque de l'École Pratique des Hautes Études, 11-1*

Paris, Honoré Champion, 2007, 374 p.

Daniel Vidal

- 1 Au xx^e siècle, toute commémoration de l'exécution de Michel Servet à Genève en 1553, s'inscrit dans des contextes singuliers. En 1903, chacun des monuments érigés répond à un objectif spécifique, et obéit à des enjeux particuliers : garder, à Champel, lieu du supplice, mémoire vive du martyr ; à Annemasse, convoquer Jean Calvin, acteur central du procès protestant, devant le tribunal de la conscience Réformée ; s'insurger, à Paris, contre la Réforme en tant que telle ; à Vienne, enfin, où il fut une première fois, par l'institution catholique, condamné au feu et brûlé en effigie après son évasion, officialiser par l'exemple de Servet la nécessaire séparation du politique et du religieux. En 1953, Genève accueille le Congrès international pour la tolérance, dont Servet, représentant l'esprit de la Renaissance, imposait que l'on privilégiait l'intangibilité, dans le cadre des travaux passionnés de l'historien américain Roland H. Bainton, auxquels Valentine Zuber consacre en cet ouvrage une analyse attentive et stimulante. Le 450^e anniversaire, en 2003, tout en approfondissant sur des points essentiels la connaissance de l'œuvre et de la vie de Michel Servet, les raisons de son martyre, et le cheminement de son héritage, ouvre la thématique de la tolérance au grand large du droit à la différence – à l'indifférence –, jusqu'aux droits, aujourd'hui, de l'Homme, en un monde pluriel, en une « ultra-modernité », cette « modernité désenchantée », où rien ne risque de paraître plus « hérétique » qu'une conformité à des normes naguère communes, ainsi que propose Jean-Paul Willaime en conclusion du colloque.
- 2 Revisité par Jean Dupèbe et Jean-Jacques Dreifuss, Michel Servet acquiert peu à peu figure d'intellectuel humaniste, pérégrinant très tôt depuis l'Espagne en une Europe enfiévrée de conflits religieux irrémissibles, et d'explosions de savoirs en tous genres. À

Paris dans les années 1536-1538, Servet (sous le pseudonyme de Villanovanus) étudiant la médecine (il lui sera un peu trop légèrement attribué la découverte de la circulation sanguine – mais on ne prête qu'aux riches...), enseignant les mathématiques et explorant les vertiges de l'astrologie, fut « l'un des nombreux humanistes luthérianisants de l'Université » – mais ne se réclamant ni de Rome, ni explicitement de la Réforme telle qu'elle s'institutionnalisait et se confinait en ses dogmes. Le dogme, ce capital théologique le plus précieux, et par là le plus vulnérable. En 1534, Calvin fait paraître son ouvrage fondateur, *L'institution chrétienne*. Dès 1531, Servet avait publié sept traités contre le dogme de la Trinité, *De Trinitatis erroribus*, que catholiques et réformés condamnèrent aussitôt comme « hérétiques ». Entre le théologien de Genève et le très jeune humaniste espagnol, une polémique s'établit, dont témoigne une correspondance échangée dans les années 1546-1547, sans que Servet vienne à contrition. Son projet : refonder le christianisme. L'ouvrage qui en établit la raison et l'urgence, achevé de rédiger en 1553 : *Christianismi Restitutio*, dont l'auteur adresse le manuscrit à Calvin. Dans le traité anti-trinitaire, Rolande-Michelle Benin avère l'influence érasmiennne, dans le style où se mêlent ironie, satire, et une « immense érudition », que Servet n'a pu acquérir que dans la fréquentation des bibliothèques de Bâle et Strasbourg, avant son étape parisienne. Admirable précocité, d'autant que ce traité « pose avec une autorité fulgurante les bases de son futur système ». Critique du serf-arbitre et de la prédestination, et privilège accordé à « la justification par la grâce, sans les œuvres ». Contre la doctrine trinitaire qui décide d'une vision de Dieu « divisé et tripartite », Dieu en trois « êtres » ou trois « personnes », Servet dit Dieu « un » comme parole, homme-Christ et Esprit. Trois « aspects », trois « modalités » de la divinité, trois « dispositions ». Une image, présente chez Denys d'Alexandrie : « monade qui se développe en une triade sans se diviser », ou, chez Joachim de Flore, un « projet » évoluant « dans le temps ». Ses références explicites : Paul, Irénée, Origène, Tertullien. Mais aussi Maimonide et la littérature rabbinique. Et la Kabbale. Ne l'accusa-t-on pas de vouloir un « christianisme juif » ? « Redoutable logicien », confirme R.M. Benin, rejetant toute spéculation et partant de l'homme historique Jésus, « divinisé car Dieu lui confère sa propre déité et toute sa puissance ».

- 3 Le rapport de Servet à la Bible est rapport informé, maîtrisé. Quels maîtres ? Juan de Quintana, confesseur de Charles Quint : Servet en est le secrétaire, introduit ainsi dans les milieux théologiques rhénans, rappelle Bernard Roussel. Mais au plus profond de son engagement contre-dogmatique, Santi Pagnini, dominicain hébraïsant, qui lui rend familières philologie et science de l'interprétation des textes sacrés. Quand Servet dit « modalités » de Dieu, et non « personnes », Pagnini dit « ciselures » pour qualifier les diverses phases de la manifestation de Dieu, comme autant de « motif[s] ciselé[s] dans un bloc sans en être séparé[s] ». Nulle ciselure ne « blesse » ainsi l'« unité de la Déité ». Lecteur avisé des Écritures, Servet entre dans la cohorte des « prédicateurs laïcs » qui visent la « restitution du christianisme ». Et Irena Backus, interrogeant les « Pères anté-nicéens », mais aussi bien le corpus hermétique, les exégèses juives, la théorie néo-platonicienne de la hiérarchie de l'être, etc., inscrit Servet dans cette filiation contre-trinitaire. Car le dogme trinitaire établissant une distinction entre essences, décide d'un « décalage irréparable » entre Dieu et sa création. Tout au contraire, récusant un tel décalage, Servet dit Dieu capable de « s'adapter à l'homme pour communiquer avec lui », corps et âme. Et corps ne s'entend pas comme métaphore : Servet propose une « doctrine somatique de l'Incarnation », « la semence du Père devient matière (donc chair) grâce au sang de la mère » ; de la même façon, « l'infusion de l'esprit

dans l'homme » se réfère à la circulation du sang, « qui véhiculerait l'Esprit dans le corps humain ». Humain, trop humain, sans doute aux yeux des doctes et des dogmatiques, ce Dieu dont Servet dit le Verbe comme semence infiniment fécondante.

- 4 À Vienne, dans un contexte anti-luthérien, Servet met en place les éléments de son ouvrage ultime, sur la « restitution du christianisme ». Marianne Carbonnier-Burkhard analyse les derniers mois d'un libre esprit. De la dénonciation de ses publications où Servet « dégorge » toutes les « villainnies » contre l'Écriture, à son arrestation début avril 1553, à la demande des archevêques de Lyon et de Vienne, un mois à peine d'investigations et de confrontations. Au cours de l'instruction, Servet parvient à s'échapper, et sera brûlé en effigie. Quatre mois plus tard, réfugié à Genève, reconnu par des réfugiés lyonnais, il est arrêté. Calvin rédige en personne les trente-huit articles « récapitulant toutes les erreurs de Servet exposées depuis “environ vingt-quatre ans” dans ses ouvrages », dont le dernier, *Christianismi restitutio* constitue la somme : erreurs sur la Trinité, sur la nature de Jésus-Christ, sur l'âme de l'homme, sur le baptême des petits enfants, sur l'esprit de Dieu, et diffamation de la doctrine de Calvin. Lourdes charges, examinées au cours de huit interrogatoires, auxquels Calvin participe à plusieurs reprises. L'auteur présente en détail les enjeux doctrinaux et politiques du procès, l'accusation fallacieuse d'alliance de Servet avec les « libertins » de Genève, et ce qu'il faut bien appeler l'acharnement de Calvin à discréditer Servet et à obtenir condamnation infamante. Pour crime d'hérésie, de schisme et de trouble « en l'église de Dieu », Servet est condamné à être « bruslé tout vif », et l'ensemble de ses ouvrages livré au feu – sentence exécutée le 27 octobre. Consultées, les Églises suisses approuvent le jugement et son issue. Moment capital dans l'histoire du calvinisme, qui ne cessera de hanter la mémoire réformée, en son entier saturée par l'instance morbide de la faute. Tout un travail de deuil commence.
- 5 Mais un travail qui passe d'abord par un sursaut d'indignation. Dès le martyre de Servet, à Bâle, « ville ouverte, en délicatesse avec Calvin », paraît en décembre, sans doute de la plume de Castellion, l'*Historia de morte Serveti*, dont Bernard Roussel livre la traduction. Pamphlet qui pose d'emblée, outre la responsabilité de Calvin dans le supplice – que celui-ci reconnaît et assume –, le principe de la liberté d'expression en matière religieuse, et définit la nécessité de rapports nouveaux entre l'univers du politique et l'espace du religieux. En droit, juges et magistrats civils sont incompetents en ce qui concerne les disputes de religion. Et les thèses de Servet relèvent de la seule conscience religieuse, et non de l'impératif civil. Il suffit d'en suivre la trace. Anabaptistes, « remontrants » hollandais du XVII^e, arminiens, parfois sociniens, partagent la critique de la prédestination, du dogme trinitaire des trois « personnes », du baptême des enfants, etc. que Servet avait passionnément dénoncés. Concernant la thèse du Dieu « Un » en ce que Servet nommera ses trois « figures » égales et non distinctes, Luisa Simonutti démontre combien difficile pouvait être, aux siècles de Renaissance, la représentation iconographique du concept. Servet ne faisait que participer de cette intrigue du sens et du signe, et, pas plus, nous l'avons vu, qu'une « ciselure » ne « blesse » le roc, pas plus, en la thèse de l'espagnol, « la participation de Jésus à la nature divine ne doit provoquer de rupture avec son humanité ». Rien qui ne repose sur « les valeurs essentielles de la parole, du document, du texte et du développement historique », en quoi Servet procède comme son contemporain Érasme, en usant de techniques exégétiques fondées sur la philologie, l'analyse grammaticale,

et le retour au texte seul, mis à nu par sa lecture même. Leçon d'interprétation. Et donc, aussitôt, leçon de tolérance.

- 6 À juste titre, Sébastien Castellion est considéré comme l'auteur le plus engagé, irréversiblement, dans la défense et illustration de ce nouvel enjeu. Son *Traicté des herétiques, à savoir si on les doit persecuter*, publié en latin dès 1554, constitue, par le rappel constant du supplice de Servet, le plaidoyer le plus argumenté en faveur de la tolérance. La revendication d'une « Réforme radicale » avait anticipé l'affirmation de « principes anti-obscurantistes », selon le formule de Maria d'Arienzo. Mais deux conceptions de la tolérance se font jour. Si Castellion se situe sur le plan éthique et valorise ainsi la liberté de conscience et la « diversité », Michel de L'Hospital use du droit à la différence comme instrument de gouvernance politique. Au demeurant, les deux exigences, morale et juridique, viendront plus tard à convergence. « Tolérance » et « liberté », en ce siècle décisif, valaient catégories fondamentales dans le projet de « reconstitution de la véritable Église du Christ ». Bayle en dérivera à la fin du XVII^e siècle l'absolu respect de l'altérité, et l'autonomie du « champ spirituel » de chacun. Locke, enfin, en dira la vertu politique. Par son parcours intellectuel où l'humanisme accompagnait intimement une opiniâtre controverse religieuse, qui lui sera fatale, Servet posait aux autorités des Églises romaines et réformées, le redoutable problème de la tolérance. On sait que l'une et l'autre confessions n'ont pas hésité à trancher dans le vif ce défi : l'hérésie doit être combattue, y compris jusqu'en l'ultime sentence de mort. Roland H. Bainton, au cœur du XX^e siècle, attentif aux thèses de « l'aile gauche de la Réforme », regroupant partisans de la Réforme radicale ou dissidents de la foi, dont Servet représente à ses yeux la figure emblématique, s'engage, selon le propos de Valentine Zuber, en une « histoire compréhensive et militante » de cette « valeur montante de la modernité occidentale ». Séduit par Servet, sans pour autant accabler Calvin sans autre forme de procès, l'historien oppose l'homme de Renaissance, qui chercha à « unifier tous les savoirs », au dirigeant d'une théocratie, qui fut à Genève « l'une des dernières grandes figures médiévales ». Au principe de cette profonde divergence, l'impératif de tolérance, disqualifié en toutes les institutions de religion, quand une pensée libre exige que l'on s'en empare. Tout pluralisme peut alors se concevoir, et se vivre en sa plénitude.
- 7 Mais profonde fut la haine vouée aux hérétiques. Les anabaptistes furent en si grand nombre pourchassés et exécutés, qu'une tradition de martyre fut leur marque identitaire. Ainsi des mennonites, des « frères suisses » hutériens, dont Neal Blough rappelle pourtant la vocation pacifiste. Mais l'amalgame par Luther de toutes les dissidences en une seule et même « hérésie », n'autorisait nulle distinction. Dès lors, crime pour crime, pour Réforme et catholicisme vient aujourd'hui le temps du grand pardon. Laurent Mayali met cependant en garde contre le recevabilité d'un pardon tel quel demandé. Dans le discours normatif de la Contre-Réforme, écrit-il, – mais n'en allait-il de même pour les Églises de la Réforme ? – « l'injustice n'est pas le produit de l'arbitraire, mais simplement la conséquence d'une erreur de procédure qui ne remet pas en cause la légitimité du pouvoir souverain de juger ». Réduire ainsi procès et mises à mort à de simples et inévitables dysfonctionnements de l'institution, à des ratés d'une logique procédurale, restreint la portée et la crédibilité du « pardon » sollicité, et, plus grave encore, va jusqu'à effacer la culpabilité des acteurs en cause et en faute. Car il s'agit, à partir de l'injonction de tolérance que Castellion oppose à l'exclusivisme calviniste, et à sa rigueur, de « placer le Bien au-dessus du Vrai », écrit Etienne Barilier

– soit l’orthopraxie au-dessus de l’orthodoxie. Le dominicain Batholomé de Las Casas, exact contemporain de Castellion, venait à même conclusion. Castellion : « Il faut oser quelque chose » : oser substituer l’esprit à la lettre, récuser toute lecture « littéraliste » de la Bible, relativiser le dogme, et, à prendre en son sens plénier, oser camper en hérésie, ce choix en permanence proposé à la conscience. Après Servet, d’illustres héritiers : Bayle et sa « critique éthique de la Bible », selon la formule de Cassirer, Grotius et sa « raison ardente », Locke, Leibniz, Lessing... Tolérance, cependant, prend sans doute de plus en plus une signification condescendante. Il s’agit aujourd’hui de bien plus, dans l’éclairage toujours de l’événement Servet : le droit à l’égalité dans l’altérité que réclament les temps modernes est signature désormais de la condition humaine.